

Communiqué de presse

Entrepreneuriat et exclusion

Deux minorités en France, représentant des millions de personnes, bénéficient d'une journée : la journée du handicap le 3 décembre (depuis 1962) et la journée des femmes le 8 mars (depuis 1975). Sans oublier la saint-valentin et la fête des mères et des grands-mères pour ses valeureuses femmes.

1- Les femmes :

Les femmes représentent la moitié de l'humanité. Sur cet ensemble, une sur cinq est en situation de handicap, selon les nations-Unies. Elles représentent plus d'un demi-milliard de femmes dans le monde, dont 80 % vivent dans des pays en développement.

En France, « **43% des femmes en situation de handicap rapportent avoir subi des *propos ou comportements stigmatisant au travail*, qu'ils soient sexistes, homophobes, racistes, liés à la religion, handiphobes ou liés à l'état de santé, contre 11% des homes de 35 à 44 ans.** » En outre **54% des femmes en situation de handicap déclarent avoir été confrontées à des discriminations durant les cinq dernières années, contre 34% pour la population active de 18 à 65 ans. Enfin 80% des femmes handicapées se disent victime de violence !** » (@ophelie.ac) Des préoccupations qui n'intéressent pas grand monde malheureusement.

Par conséquent, les femmes en situation de handicap rencontrent plus de problèmes que les femmes valides, sont plus isolées, dépendantes financièrement des institutions ou de leurs compagnons et familles.

2 - Les femmes et l'entrepreneuriat :

Selon les données officielles, « **3 Françaises sur 10 – soit 7,7 millions de Femmes – sont engagées dans une dynamique entrepreneuriale, qu'elles aient l'intention de créer leur entreprise, qu'elles en portent le projet ou qu'elles soient déjà chefs d'entreprise ou ex-chefs d'entreprise.** » En outre, selon une étude, sur 1000 startups à impact, 1/3 des serait créé par des femmes et principalement dans l'économie circulaire ou la consommation responsable.

C'est **une avancée importante pour l'égalité homme femme**, mais surprenante. Une minorité d'entre elles sont en situation de handicap. En outre, plus de la moitié des entrepreneuses le sont devenues par obligation et non par volonté, ne trouvant pas d'emplois salariés ou par le statut subi de l'auto-entreprise. Enfin, selon les baromètres, près de 20% de ses femmes ne sont plus en activité entrepreneuriale. Et autant sont actuellement en **activité**.

QUENIX CAPITAL

24, avenue du Prado - 13006 Marseille
contact@quenix.fr - quenix.fr
SAS au capital de 630.000 € - RCS : 901764845

HANDICAP INVISIBLES

Association en cours d'immatriculation auprès de la préfecture
des Bouches du Rhône
Handicap-invisibles.fr

Les femmes entrepreneuses doivent concilier vie familiale et vie professionnelle ; en plus du handicap et de la santé pour les handipreneuses.

Une majorité d'entre elles exercent des professions libérales, telle qu'infirmière, médecin, psychologue, pharmacienne, avocate, assistante maternelle, agricultrice, commerçante et artisane. Outre les carrières de consultante ou d'intervenante dans le domaine digital.

Ces métiers offrent aux femmes une certaine autonomie dans leur travail et une flexibilité dans leur emploi du temps, ce qui peut être particulièrement important pour concilier leurs responsabilités professionnelles et personnelles. Ces choix professionnels démontrent la diversité des domaines dans lesquels les femmes s'engagent en tant qu'indépendantes, mettant en avant leur expertise, leur détermination et leur capacité à réussir dans des environnements variés.

Elles sont majoritairement indépendantes ou associées dans de petites et moyennes entreprises.

Les minorités sont sous-représentées dans certains secteurs de l'économie comme la tech, avec moins de 10% de dirigeantes. A tel point qu'il a fallu rédiger une charte d'intégration. En effet, il est surprenant d'apprendre que 700 sociétés relevant de la French Tech, bénéficiaire de financement de fonds VC ou equity, se sont engagés à avoir au moins 20% de femmes dans leurs conseils d'administration. A quand des quotas pour obliger à avoir des personnes en situation de handicap dans les conseils d'administration. Ces mesures discriminatoires n'ont aucun sens à notre époque, alors que **la parité et l'égalité** sont les valeurs fondamentales de notre Nation.

Les femmes valides sont sous-représentées à la direction ou aux conseils d'administration de nombre d'entreprises ou de fonds de capital-risque, par manque de confiance et par sexisme.

Nous devons regarder les compétences avant le sexe, l'origine ou le statut social pour avancer vers plus d'inclusion.

En outre, « une étude menée par le mouvement Sista en partenariat avec le Boston Consulting Group révèle l'ampleur de la **discrimination à l'égard des femmes entrepreneuses lors du processus de recherche de fonds.**

« Si 5,4% des startups fondées en France depuis l'an dernier l'ont été uniquement par des femmes, seules **3,8% des startups financées via une levée de fonds** ont à leur tête une équipe 100% féminine. Soit un écart de... 30%. Quand les startups 100% masculines - qui représentent 85% des startups françaises - raflent au contraire 87,5% des tours de table. Les équipes féminines sont donc fortement pénalisées auprès des investisseurs, de façon consciente ou non. »

Plus surprenant : « lorsqu'elles réussissent à convaincre un VC, les femmes récoltent en moyenne 2,5 fois moins de fonds que des équipes certifiées 100% testosterone. Et, une fois encore, la tendance s'observe dès les premières levées et l'écart s'accroît au fur des tours de table : en série A, les femmes obtiennent 20% de moins que les hommes, puis 80% de moins dès la série B. »¹

Le constat est simple, « l'égalité des chances », « l'égalité entre les sexes », « l'égalité entre compétences » est une chimère pour les Femmes et encore plus pour les personnes en situation de handicap qui sont aussi des femmes et des hommes engagés dans un processus entrepreneurial.

¹ « Les levées de fonds pénalisent les entreprises fondées par des femmes » Maddyne

3 - Les personnes handicapées :

Les personnes handicapées bénéficient de droits spécifiques issues des conventions supranationales :

- La convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH),
- La charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire,
- La charte sociale européenne,
- La charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.

La France compte officiellement plus de 5 millions personnes reconnues par les MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) en situation de handicap, mais la réalité est proche des 15 millions en tenant compte de la méconnaissance ou du non-renouvellement des droits (par exemple à la retraite).

Une minorité est persécutée par l'administration et victime de discrimination, aux préjugés et problèmes divers au quotidien, dans une indifférence totale.

Il est vrai qu'il n'y a pas qu'une forme de handicap, mais **plusieurs**, de la paralysie à la dyslexie, des troubles mentaux au trouble visuel, aux conséquences d'un accident de la circulation ou du travail ou d'une malformation congénitale.

4 - Education :

Dans de nombreux pays, les femmes n'ont accès à une éducation de qualité. Cette situation s'aggrave pour les garçons et surtout les filles en situation de handicap, ne pouvant bénéficier de mesures spécifique (équipement, assistance matériel et humaine), etc..

5 - Entreprendre :

Dans le domaine de l'entrepreneuriat, qui est l'un des éléments centraux d'une politique de liberté financière, d'indépendance économique, le faussé est important : Sur 3 millions d'entrepreneurs français, nous comptons environ 1,2 millions de femmes (31%) et seulement 80.000 handipreneurs (3%), dont une majorité d'hommes.

La République Française viole les conventions, en particulier sur l'accessibilité à l'éducation et l'entrepreneuriat. Ses représentants et fonctionnaires ont développé des programmes de procrastination et de non priorité dans les actions. Ce cachant devant le montant astronomie du coût du handicap en France qui est estimé à 55 milliards pour la collectivité. Des dépenses de santé, d'indemnisation pour 8 milliards, 500 millions pour la formation professionnelle, et quelques millions pour l'entrepreneuriat.



Ces derniers jours, nous avons pu lire nombre d'articles sur les difficultés d'entreprendre des femmes, des freins rencontrés par une femme valide, dans un monde d'hommes, très difficile où l'argent est priorité, bien avant les considérations et les valeurs humaines.

Que dire si les femmes sont en situation de handicap qui cumule des difficultés supplémentaires et font face à nombres de préjugés.

Etre une femme c'est difficile, être en situation de handicap c'est encore plus difficile.

Mais n'oublions pas l'origine de l'entrepreneuriat. Toute société a besoin d'entreprises pour assurer son développement économique et une réponse aux besoins de la population.

Le désir de créer sa propre entreprise est présent chez de nombreuses personnes, mais le processus de concrétisation est souvent un véritable défi. Cependant, malgré les obstacles, une partie courageuse et déterminée de la population décide de franchir le pas et de donner vie à leurs projets entrepreneuriaux. Ces individus audacieux jouent un rôle essentiel en créant de nouvelles entreprises et en générant des emplois, contribuant ainsi à l'économie et à la société dans son ensemble.

Pourquoi entreprendre :

Entreprendre peut-être motivé par une variété de raisons personnelles, professionnelles et sociales. Entreprendre découle du sentiment de combler un vide et de répondre à des besoins existants. **C'est croire en la capacité de contribuer là où les besoins se font sentir et où des personnes attendent une aide. D'un autre côté, c'est aussi une façon de donner un sens à sa vie, de créer et de développer des projets.**

Les entrepreneurs ne naissent pas et ne sont pas forcément des spécialistes du domaine dans lequel ils veulent entreprendre. Ils se distinguent plutôt par leur détermination à accomplir des missions avec audace. Comme la nature a horreur du vide, il y'a toujours des courageux qui s'engagent pour accomplir certaines missions. Les entrepreneurs sont, ainsi, des personnes de valeur, des têtes pensantes capables d'apporter des changements là où il faut.

Au sein d'une entreprise, une multitude de services s'entremêlent pour assurer sa continuité en interne ou en externe, avec des prestataires. C'est pour cette raison qu'existent des départements dédiés (juridique, comptabilité, ressources humaines, informatique, commercial, etc.). Au-delà de l'entreprise elle-même, des institutions s'évertuent à non seulement réguler, mais également encadrer ces entreprises. Les fondations solides de ces institutions contribuent à l'épanouissement et à la stabilité de l'écosystème entrepreneurial.

Il est important de noter que les motivations peuvent varier d'une personne à l'autre et peuvent même évoluer au fil du temps. L'entrepreneuriat n'est pas exempt de défis, mais pour de nombreuses personnes, les avantages et les réalisations potentielles l'emportent sur les difficultés.

Les entrepreneurs trouvent satisfaction dans la réalisation personnelle, en créant quelque chose à partir de rien. L'indépendance et l'autonomie sont des atouts, permettant de façonner une entreprise selon ses valeurs et compétences.

L'impact social est une source de motivation pour résoudre des problèmes sociaux et environnementaux. Le défi personnel renforce la confiance en soi et la résilience. Certains perpétuent une tradition entrepreneuriale en tant qu'héritage familial. Les opportunités de croissance à long terme inspirent les entrepreneurs à bâtir des entreprises prospères.

6 - Handipreneur :

Les handicapés (entrepreneurs handicapés) font face à une résilience impressionnante pour nombre de personnes, car ils font face à la souffrance, la maladie, les préjugés, la discrimination, etc... ; et ont une motivation sans faille, pouvant soulever des montagnes.

Par exemple si vous êtes une femme et en situation de handicap, vous pouvez bénéficier d'une garantie France active « Egalité » (anciennement FGIF, garantie de 80% du financement bancaire plafonnée à 50.000 € et la subvention Agefiph (6.300 € et 250 heures d'accompagnement), alors qu'un homme ne pourra bénéficier que de la subvention Agefiph et un cautionnement classique.

Subvention qui est la seule mesure en France qui oblige le bénéficiaire à avoir un apport minimum de 1.500 € pour son projet. Un frein pour nombre de projet, car il est très difficile d'épargner pour une personne handicapée souvent en situation de précarité financière.

En outre, il existe plus de 6.000 mesures et aides à l'entrepreneuriat, avec des critères différents qui excluent et discriminent plus qu'ils ne rassemblent, avec des critères sélectives. Violant ainsi le principe d'égalité des chances entre citoyens ou demandeurs.

Parallèlement, nous apprenons qu'au moins 40% des personnes reconnues MDPH sont dans une dynamique entrepreneuriale, dont une majorité de femme. Personne n'en parle, et les aides sont insignifiantes. Par exemple, dans une Interview Christophe Roth, Président de l'Agefiph (L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) indique : « *Pour de nombreuses personnes en situation de handicap, **créer leur entreprise est une façon d'avoir un emploi qui tient compte de leur situation de santé.*** »

*Elles **peuvent adapter leur rythme d'activité en fonction de leurs possibilités et de leurs aspirations.** C'est ainsi un emploi qui leur convient et dans des univers et des métiers très différents. »²*

Le fonds a aidé 3.800 handipreneurs en 2021 (soit une enveloppe maximale de 24 millions d'euros) sur un budget global d'insertion de 530 millions. Outre une enveloppe d'environ 96.000 heures de formations et d'accompagnement des entrepreneurs.

Il convient de souligner que l'accompagnement est insuffisant et inadaptée à nombre de projets, ce limitant à une approche de préparation du dossier. L'Agefiph finance bien 250 heures d'accompagnement, qui se consacrent principalement à la gestion et aux données économiques de l'entreprise et non l'entrepreneuriat dans son ensemble.

En outre, il convient de souligner que la grande majorité des personnes en situation de handicap se retrouvent souvent dans une situation d'isolement social. Cette réalité se traduit par un cercle social restreint, voire inexistant, ce qui constitue un obstacle non seulement à leur participation sociale, mais également à leur capacité à mener à bien des campagnes de financement participatif, telles que le crowdfunding.

En effet, ces initiatives nécessitent généralement de solliciter en premier lieu le soutien de leur cercle familial et amical avant de s'adresser à la communauté présente sur la plateforme de financement. Cette situation engendre ainsi un problème majeur qui entrave la réussite de nombre d'entrepreneurs en situation de handicap lors de leurs campagnes de levée de fonds.

Une problématique dont peu de personnes ont confiance et rend le système actuel discriminatoire.

Anthony Bourdon a exprimé une idée essentielle : seulement 1% des entrepreneurs « hors réseau » ont une chance de réussir en raison de la méritocratie. En effet, il estime que seulement « *1% des entrepreneurs français ont réussi seuls, 99% des personnes qui sont des entrepreneurs autour de vous sont des personnes privilégiées, que ce soit parce qu'elles ont fait de grandes études, parce que leurs parents ont de l'argent, ou parce qu'elles ont des contacts avec des investisseurs qui les ont aidées* ». Il s'est convaincu lui-même de sa réussite et il est devenu multimillionnaire par le travail et la persévérance.

² <https://www.bge.asso.fr/decouvrir-bge/nos-partenaires/agefiph-2/>

7 - Le projet QUENIX :

Bruno PARIZOT, handipreneur, a développé un programme novateur d'accompagnement à l'entrepreneuriat, et un second dans la prévention des difficultés économiques.

De son expérience, il en a tiré un projet en 2021, puis un livre publié en janvier 2024 « *le scandale de la discrimination au handicap dans le secteur bancaire* ».

Un entrepreneur, **un être humain ne peut-être la somme de toutes les compétences**. Un dirigeant est un visionnaire avant tout avec un projet, une idée à développer. Il doit s'entourer d'une équipe d'actionnaires, de soutiens et de collaborateurs en interne, et travailler avec des prestataires externes pour développer l'entreprise et surtout la pérenniser à long terme.

Il existe de multiples organismes d'accompagnement, souvent issus du monde associatif, des services des CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et les pôles professionnels. Un écosystème qui dysfonctionne et discrimine plus qu'il n'accompagne.

Ces organismes et financements sont inadaptés aux besoins d'un nombre croissant d'entrepreneurs, qui perdent un temps et une énergie à courir d'un guichet à un autre, uniquement pour permettre de justifier du travail de ses organismes, qui reçoivent beaucoup, mais soutiennent très peu de projets, excluant beaucoup.

De plus le système financier est sclérosé dans notre pays et le soutien de la BPI est troublant et souvent inadapté aux phases de démarrage, décourageant plus qu'il n'encourage !

En effet, si aucune banque ne vous fait confiance (à titre personnel, pas sur le projet), la BPI ne peut intervenir étant garant ou co-investisseur. Une aberration !

Des efforts importants, au titre de la parité homme – femme sont mis en œuvre pour encourager les femmes valides à entreprendre. C'est très bien, mais c'est **discriminatoire** pour les autres porteurs de projets et ceux en situation de handicap, qui sont déjà pénalisés dans leurs vies quotidiennes par un niveau scolaire plus bas que la moyenne des Français, l'inaccessibilité à l'emploi, etc...

Les femmes sont représentées en politique, ce qui n'est pas le cas des personnes en situation de handicap, avec très peu d'élus. Les associations sont « inaudibles » par rapport aux combats féministes. Et pourtant au nom de l'égalité des chances, chacun citoyen devrait pouvoir bénéficier des mêmes services.

Bruno PARIZOT a voulu développer deux projets parallèles :

- Une société de financement et de services QUENIX apportant les outils digitaux, des moyens mutualisés, un accompagnement actif et préventif, ainsi que des solutions de co-financement et de garantie, mais également de gestion des créances et des dettes.
- Ainsi qu'avec des amis, un groupe de sociétés dans le domaine des services digitaux, la distribution et les services aux entreprises, regroupé sous deux holdings.

Tant d'injustices se développent dans le domaine des levées de fonds, des fonds d'investissement qui sont l'alternative aux aides d'Etat et aux organismes associatifs défaillants.

Des entrepreneurs valides arrivent à lever des fonds importants, là où des handipreneurs galèrent à financer des projets innovants, créateurs d'emplois et de richesse.

Bien entendu, il y a des cas d'exception, mais ils sont très peu nombreux. Puisque la majorité des handipreneurs sont sous statut « micro-entreprises » avec des projets dont les montants sont inférieurs à 25.000 €. Le plafond d'intervention des associations classiques, type Adie, Créa-Sol ou des principaux prêts d'honneur.

Il vient de déposer plainte pour « crime contre l'humanité » et « discrimination » contre la République Française en violation des traités internationaux, après une plainte pour discrimination au handicap contre une banque mutualiste l'année dernière.

En effet, malgré des idées et projets solides, ses entreprises ne bénéficient d'aucuns financements, ni subventions. Au moins 80 emplois n'ont pas été créés, en réalité entre 150 et 200 si l'objectif de lever 2 millions d'euros avait été attendu en 2021, après une première levée de fonds en « love money » intéressante.

Il est en outre le concepteur du panier anti-inflation qui lui a valu une exposition médiatique début 2023 avec son magasin atypique DADDY DISCOUNT. Ce projet se distingue par son caractère innovant et sa contribution aux préoccupations actuelles des Français, notamment l'inflation, l'augmentation des prix et les difficultés d'accès à une alimentation saine. Le "panier anti-inflation" que nous avons développé représente une avancée significative dans la lutte contre l'inflation. Il atténue les fluctuations des prix des produits alimentaires. Et pourtant, il est à l'arrêt !

8 - Les fonds d'investissement spécifiques :

« Aux États-Unis, les fonds d'investissement dédiés aux femmes et aux minorités se multiplient pour tenter de mieux répartir les capitaux accordés aux startups prometteuses. C'est notamment le cas de Backstage Capital, le fonds créé par Arlan Hamilton, qui n'investit que dans des startups fondées par des femmes, des personnes noires et/ou LGBTQ+. " J'ai toujours trouvé ça fou que 90% des fonds de capital-risque aillent à des hommes blancs, alors que, dans le monde réel, l'innovation et l'intelligence ne sont pas répartis comme ça, s'indigne-elle. Si les autres VC peuvent voir cela comme un problème, j'y vois les plus grandes opportunités d'investissement. »³

En France, il n'y a aucun fonds d'investissement dédié aux minorités, au handicap et quelqu'un dédié aux femmes. Sur ce point, au début des années 2020, les premiers fonds d'investissement dédiés aux projets portés par des femmes ont été mis en œuvre en France et en Europe. Par exemple, le fonds Winequity mise en amorçage sur des startups comptant au moins une femme dans l'équipe fondatrice.

La diversité est indispensable tout comme le financement de projets portés par tous les entrepreneurs, sans distinction d'origine, de l'Etat de Santé, ou de l'âge, car le développement économique ne viendra que des fonds privés et aucunement des fonds publics ou du secteur bancaire qui finance de moins en moins de projets. Nombre de projets ont besoin d'un accompagnement sur le long terme, le temps de murir, de grandir, de prospérer, sans pression du remboursement mensuel d'une échéance ou parce que l'offre bancaire est inadaptée à leurs projets.

L'amorçage et les premières années d'activité sont importantes et nécessitent un accompagnement réel par des professionnels, tant au niveau commercial, administratif, comptable, juridique, informatique, technique, en marketing et communication. Cette aide peut-être interne (avec des salariés ou des actionnaires) ou externe (avec des partenaires).

Le développement de fonds d'investissement privé ou de private equity sont indispensables pour relancer l'économie. Il faut démocratiser l'investissement non coté et apporter le cash nécessaire aux entreprises pour assurer leur développement. En outre, il faut encourager les financements à impact positif, environnemental et social pour développer une économie solidaire. Mais, l'offre devient illisible pour les demandeurs, car chaque fonds a des critères différents, des volontés et objectifs différents. Il faudrait plus de clarté. L'initiative du site maddyness.com/ de créer un annuaire des fonds est indispensable pour rendre plus visible les actions des uns et des autres.

³ « Winequity, le nouveau fonds qui mise sur les startups fondées par des femmes. » 6 octobre 2021 -maddyness.com/

Pour soutenir l'économie, il est indispensable d'encourager le développement des fonds d'investissement privé (VC venture capitalists, private equity) soutenus par des particuliers, des entreprises, des family office ou des institutions financières. C'est la réponse aux besoins de financement et de développement des entreprises, en apportant de la flexibilité, en mutualisant le risque financier par la diversification du portefeuille en gestion. Le marché de la dette privée ne doit pas faire peur, bien au contraire, il est indispensable. Elle peut prendre différentes formes, telles que des prêts bancaires, des obligations privées, des prêts mezzanines, des financements structurés, etc. Les entreprises peuvent recourir à la dette privée pour financer leur croissance, leurs acquisitions, leur développement ou pour consolider leur structure financière.

En outre, Il est nécessaire d'introduire également de la diversité au sein des comités de direction et de décision, surtout dans un environnement où 98% des membres sont des hommes valides.

9 - QUENIX :

QUENIX est un projet complet et complexe de lutte contre les discriminations et d'inclusion, investissant sur le long terme. Les entreprises soutenues par ce fonds sont sélectionnées pour leur potentiel de rentabilité et leur engagement envers des valeurs d'égalité, de diversité et de justice sociale. En investissant dans ce type de fonds, vous devenez un acteur actif du changement positif, contribuant à la construction d'une société plus équitable et inclusive.

Initié pour pallier le manque de financement des entreprises en France, QUENIX vise à aider les entreprises à surmonter les défis du quotidien en fournissant des solutions de financement et un accompagnement solide. Cette initiative aspire à donner aux entrepreneurs les moyens nécessaires pour développer leurs activités et favoriser une dynamique économique plus forte et équilibrée.

QUENIX est un concept, un éco-système, orienté vers le soutien à l'économie réelle. A l'origine, QUENIX CAPITAL devait accompagner les créateurs d'entreprises et les sociétés en développement et en croissance, mais aussi en difficulté.

En outre QUENIX travaille depuis plusieurs années sur la tokénisation des actifs réels et une nouvelle forme de blockchain. Le projet a évolué avec les progrès technologiques vers la création de son propre éco-système DeFI (Decentralized Finance, Finance Décentralisée).

Les solutions techniques existent, il faut trouver le bon partenaire pour passer de la théorie à la pratique. Chez QUENIX, nous croyons en l'association future du crowdfunding avec la tokénisation des actifs pour faciliter et accélérer le financement de projets innovants.

Cette initiative fait suite à la parution de l'ouvrage « *Développons le crowdfunding pour sauver nos entreprises* » paru en 2021.

L'objectif est de réinventer la phase d'amorçage des entreprises et de repenser la manière dont les premiers mois d'activité sont financés. En effet, les créateurs d'entreprise, comme les entreprises existantes ont rarement les moyens de leur ambition. Ils se débattent dans un parcours du combattant constitué de formalités administratives et de recherche de financement. Nous accompagnerons les sociétés en apportant les moyens financiers, stratégiques et humains. Cette approche permettra aux entrepreneurs de se concentrer sur le développement de leur activité, en allégeant le fardeau financier initial.

Il est indispensable de changer le regard sur les handicapés. « *Car si l'argent est le nerf de la guerre, les entrepreneurs handicapés font face à un autre problème de taille : la **crédibilité**. Et Jean-Philippe Murat, entrepreneur depuis plus de douze ans, a pu mesurer l'ampleur de l'obstacle après un accident qui l'a laissé tétraplégique. "J'ai subi une perte de **confiance** de mes investisseurs qui pensaient que mon handicap physique me rendait incapable de gérer une*

société, raconte-t-il. *Il faut argumenter deux fois plus, prendre des risques sans assurance. C'est une discrimination qui ne dit pas son nom.* »⁴

En outre, « *les fonds de private equity de petite et moyenne taille ont démontré une performance supérieure par rapport à leurs homologues de grande taille au cours de la période allant de 1980 à 2022. Cette supériorité s'explique en grande partie par leur capacité à mieux résister aux cycles économiques, ce qui constitue un avantage significatif dans un environnement financier en constante évolution.* »

[...] *De plus, les petites et moyennes entreprises dans lesquelles ces fonds investissent sont souvent moins affectées par les fluctuations économiques majeures. Ces entreprises ont tendance à être plus concentrées sur des marchés nichés, ce qui les rend moins sensibles aux mouvements macroéconomiques. En période de ralentissement économique, les grandes entreprises peuvent subir des pressions plus importantes en raison de leur taille et de leur complexité, tandis que les petites et moyennes entreprises peuvent être plus agiles et mieux résilientes.* »⁵

10 - Investir avec nous :

"Investissez dans un fonds qui investit dans des projets ayant un sens et apportant des réponses à de vrais problèmes."

Investir dans notre fonds donne du sens, apporte une réponse concrète à bons nombres de problèmes sociétaux, permet de créer des emplois ou de soutenir l'entrepreneuriat chez les personnes en situation de handicap dans le domaine du marketing et du digital et d'apporter un accompagnement technique, administratif, financier et d'apporter des outils et services mutualisés. C'est un projet ambitieux à la hauteur des besoins et des enjeux, non soutenu par la Nation, ni par la BPI France.

11 - BPI France :

Le Président de BPI France n'a jamais répondu à mes sollicitations et propositions, tout comme le gouvernement français. « *C'est un outil formidable qui exclut beaucoup trop d'entrepreneurs et s'éloigne de sa mission première au profit de la Tech. La BPI est le bras armé de l'état et donc de la Nation française. La République est **défaillante** dans sa mission de lutte contre l'inclusion, pas la Nation qui intègre depuis toujours les personnes différentes. Aujourd'hui, nous avons des projets utiles, des structures opérationnelles et des véhicules d'investissement. Il ne reste que la volonté de nous aider à concrétiser notre grand projet QUENIX.* »

Le bilan 2023 de cette institution unique en son genre fait ressortir un soutien de 13.500 entreprises pour près de 19 milliards d'euros et 9 milliards au titre des garanties bancaires. Ce qui pourrait s'emblé important, mais qui cache de tristes réalités !

*Avant tout, il est important de préciser : [La garantie BPI France est déjà ouverte à tous les créateurs, dont les TH (travailleurs handicapés) ; mais elle **n'est pas assez sollicitée par les banques**, tout comme les garanties FAG (France Active Garantie de France Active) et SIAGI (Société de Caution Mutuelle pour les Petites Entreprises). Ce n'est donc pas qu'un problème de garantie sur les demandes de financement,] mais bien de discrimination.*

*[Les porteurs de projets en situation de handicap **rencontrent une discrimination subtile** de la part des banques et assurances. Les banques prêtent peu aux personnes handicapées, tandis que les assurances appliquent des surprimes élevées sur les assurances de prêt en raison des pathologies médicales liées au handicap.*

⁴ « Lancement des Handipreneurs pour aider les entrepreneurs handicapés à se financer » maddyness.com

⁵ maddyness.com

Les entrepreneurs en situation de handicap doivent également faire face à des freins administratifs supplémentaires qui n'existent pas pour les entrepreneurs valides. Cela créer des inégalités et limite les chances d'entreprendre pour les personnes en situation de handicap. Malheureusement, une législation claire est nécessaire pour encadrer l'entrepreneuriat des personnes handicapées et faciliter leur accès à l'entrepreneuriat.]

Proposition de 2017 :

En 2017, des propositions intéressantes avaient été faites dans le cadre d'un avant-projet de loi sur l'égalité des chances à entreprendre, entre autre par l'association handipreneur, qui naturellement n'a jamais abouti. La situation des TH (Travailleurs Handicapés) n'est pas une priorité du parlement et du gouvernement, en violation des traités internationaux.

[Les principaux points du projet de loi :

- Création d'un *statut d'handipreneur*, qui regroupe les statuts actuels d'auto-entrepreneur et de Travailleur Indépendant Handicapé (TIH) et fusionne leurs caractéristiques juridiques, sociales et commerciales. Ils ouvrent notamment les mêmes droits de sous-traitance par rapport à la déduction fiscale de la contribution AGEFIPH.
- **Les prêts professionnels sollicités par les handipreneurs auprès des banques seront garantis par un fond de cautionnement de la BPI France.** Un fond de réserve sera doté chaque dans le budget de la BPI France. Pour pouvoir accéder à ces fonds de garantie, les handipreneurs devront présenter à leur(s) banque(s) un projet viable avec un prévisionnel financier validé par un expert-comptable ou par une BGE (Boutique De Gestion).
- La surprime d'assurance liée au prêt professionnel couvrant les risques de santé encourus par l'emprunteur ne pourra pas excéder 10% du montant mensuel de remboursement. Les compagnies d'assurance auront une obligation d'assurance de l'handipreneur.
- L'obtention d'une aide financière (de l'AGEFIPH) ne sera plus conditionnée à la validation du montage financier réalisé par un organisme conventionné. Seule la validation d'un expert-comptable suffit pour obtenir l'aide.
- Le temps de constitution d'une clientèle par les handipreneurs étant plus long du fait de leur handicap et de leur plus grande fatigabilité, ils pourront bénéficier d'une exonération de charges sociales et patronales selon le plan ci-dessous :
 - ✓ 75 % la première année d'exercice,
 - ✓ 50 % de la deuxième année d'exercice,
 - ✓ 25 % la troisième année d'exercice,
 - ✓ Taux plein à partir de la quatrième année d'exercice.

Nos propositions :

L'équipe QUENIX a déjà travaillé sur cette question en créant QUENIX CAPITAL et QUENIX EQUITY pour relever ces défis.

- QUENIX CAPITAL offre un soutien financier et technique aux entrepreneurs handicapés. En combinant financement, conseils, services mutualisés, et outils digitaux, elle simplifie les tâches administratives et renforce les liens avec les financeurs. La création d'un fonds d'investissement implique un processus complet.
- QUENIX EQUITY accompagne les entreprises en création, développement, ou difficulté, en fournissant les moyens matériels, humains, et financiers pour assurer la pérennité de l'activité et de l'emploi. Elle propose des services d'accompagnement, de gestion du recouvrement du poste client et de la dette, permettant de redresser la situation et relancer l'activité. Au sein de QUENIX, nous avons développé un projet commun visant à créer un **fonds de garantie spécifique pour les personnes handicapées**, similaire à France Active pour les publics fragiles, en mettant en œuvre des idées innovantes pour soutenir cette communauté.
- De plus, QUENIX a mis en place un programme préventif et d'accompagnement des entreprises en difficultés financières, travaillant en collaboration avec des professionnels du chiffre et du droit pour optimiser l'accompagnement.

Dans son ouvrage, Bruno PARIZOT développe l'idée et le [rêve d'un nouveau système bancaire, basé sur l'**égalité** entre les individus. Bien que de nombreuses entreprises offrent des produits et services, aucune ne proposent une véritable offre répondant aux attentes des clients avec une approche personnalisée basée sur des critères sociaux et environnementaux, ainsi que sur la lutte contre les discriminations ; alors que nous pourrions aider les individus à sortir de la précarité et lutter activement contre l'exclusion.

Ainsi, [*« en France, les banques ne sont pas tenues de motiver leur décision en matière d'octroi de crédit (article L.311-16 du code de la consommation). La Cour de Cassation a d'ailleurs rappelé en 2006 que « le banquier est toujours libre, sans avoir à justifier sa décision, qui est discrétionnaire, de proposer ou de consentir un crédit, quelle qu'en soit la forme, de s'abstenir ou de refuser de le faire ».* Pour autant, dans une décision de 2011, le Défenseur des droits a indiqué qu'un établissement suspecté de pratiques discriminatoires doit, si le Défenseur en fait la demande, **« justifier que le fondement de sa décision repose sur des éléments objectifs étrangers à toute discrimination »** (LCD-2011-59). »

La loi doit changer et **OBLIGER** les banques à justifier leurs réponses, à conseillers et à soutenir leurs clients et les porteurs de projet. Il est nécessaire de renforcer, par exemple, l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier, qui établit les principes de l'interdiction de discrimination dans les opérations de crédit. Les banques ne peuvent refuser un crédit ou le proposer à des conditions moins avantageuses sur la base de critères discriminatoires. Elles doivent évaluer la capacité de remboursement de l'emprunteur en se basant sur des critères financiers objectifs.]

12 - Conclusion :

Nous devons mettre en place des outils financiers pour simplifier l'accès à l'entrepreneuriat pour tous, permettre à chacun de s'épanouir. Mais aussi proposer des produits et services qui répondent à de vrais besoins.

QUENIX avait été créé dans ce sens, mais sans soutien financier, sans investisseurs, ce projet n'aboutira pas. Ce projet a besoin de soutien et d'un apport financier conséquent pour rentrer en phase active et réaliser son projet sociétal.

QUENIX a pour ambition de devenir le premier fond à impact dédié aux financements de projets portée par des personnes en situation de handicap et des minorités invisibles.

N'oublions pas que la République Française a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires visant à lutte contre l'exclusion des personnes handicapées, dont en particulier le droit d'entreprendre. En outre, lorsqu'une personne porte un projet solidaire, créateur d'emplois, **la Nation a le devoir de le soutenir**. En effet, les Etats doivent : **Promouvoir les possibilités d'exercice d'une activité indépendante, l'esprit d'entreprise**, et l'organisation de coopératives et la création d'entreprise, outre l'encouragement à l'insertion professionnelle.

[*La mascarade de l'égalité :*

La devise de la République Française, "*Liberté, égalité, fraternité*", devrait être retiré par **respect** pour les millions de victimes de la discrimination, du traitement différentiel de l'administration.] La France met en place des quotas, des chartes d'intégration ou d'égalité, là où il faudrait rappeler les principes fondamentaux, les ciments de la Nation Française.

[*La France :*

Notre nation a été construite sur **des valeurs d'équité, d'égalité et de multiculturalisme**, et il est temps d'agir pour que chacun puisse participer pleinement à la société. Notre pays se prive de tant de talents, de vie gâchée, alors que la Nation Française a besoin de toutes ses forces vives. **L'égalité des chances doit être une réalité et non une chimère !** S'arrêter au handicap ou à la couleur de peau ou l'origine, n'est plus possible ! La situation doit changer et il doit y avoir un vrai changement de comportement et en priorité de la justice.

Cette noble cause doit devenir une stratégie nationale avec des objectifs clairs, des financements, mais surtout une application de la loi avec des sanctions réelles pour les personnes se rendant coupable d'actes de discrimination.]

Ensemble, valide, invalide, handicapé, femme, homme, nous pouvons construire un avenir meilleur et durable.

Les personnes handicapées font déjà face à de multiples dimensions, des défis auxquels elles sont confrontées, allant bien au-delà des barrières physiques visibles. Mais, tout comme cette citation ; *" je n'ai jamais vu une bête sauvage s'apitoyer sur son sort, un oiseau préférera mourir gelé et tomber de sa branche plutôt que de se plaindre."*⁶. Les handicapés ne se plaignent pas, ils subissent en silence : incompréhension, discrimination, moquerie.

Il est indispensable d'encourager la parité entre citoyens, entrepreneurs et de donner les mêmes chances.

Les handipreneurs n'excluent pas, ne discriminent pas, offrent à chacun sa chance, jeunes, seniors, handicapés ou valide. Et c'est important de le souligner, il n'y a pas de limite d'âge, de critères abjectes de rejet de l'autre. Les handipreneurs regardent avant tout, les compétences des candidats.

Les handipreneurs participent activement à la lutte contre l'exclusion, à l'inclusion et à la diversité, acceptent de travailler avec des jeunes, des seniors, les fameux plus de 50 ans ou bien les plus de 60 ans avec la réforme des retraites, car ces derniers sont expérimentés et peuvent apporter leurs connaissances. Ensemble, ils forment, avec les personnes en situation de handicap et les immigrés, le vivier de la Nation.

L'entrepreneuriat peut jouer un rôle central dans la réinsertion sociale et économique des personnes en situation de handicap. En créant leurs propres entreprises, ces individus peuvent non seulement accéder à l'indépendance financière, mais également contribuer à la diversité du tissu économique. Il est essentiel de mettre en place des initiatives visant à soutenir et encourager l'entrepreneuriat parmi cette population, avec des programmes de formation adaptés, un accès équitable aux financements et un accompagnement personnalisé.

Les préjugés persistent quant à leur capacité à gérer une entreprise ou à diriger une équipe. Les institutions financières, les investisseurs et la société en général doivent s'engager activement dans la lutte contre ces préjugés. Il est indispensable de favoriser un accès équitable aux opportunités de financement. La communauté doit reconnaître la richesse de la diversité, y compris celle des personnes en situation de handicap, apporte à notre Nation.

En France, l'on considère Elon Musk ou Mark Zuckerberg comme des handicapés et le Pape François ou le Président BIDEN comme « séniles », handicapés et « apte » pour un EPHAD. Alors qu'ils changent le monde au quotidien.

Bruno PARIZOT, fondateur de QUENIX souhaite avancer sur son projet qui nécessite un vrai soutien financier d'investisseurs et un engagement de la BPI et de la République française.

Ce fonds a été créé pour aider les entrepreneurs à développer leurs projets, sans tenir compte de leurs handicaps, de leurs maladies, de leurs couleurs de peau ou d'origine.

L'argent est disponible, d'une part auprès des particuliers qui ne gagnent plus rien à mettre leur argent dans un compte rémunéré (livret A, LDD, compte à terme) et les investisseurs professionnels et institutionnels qui ne savent que faire de leur argent. Il y a donc une place pour une structure d'investissement novatrice. Le marché des obligations est en croissance, tout comme le marché de la dette privée, qui remplace de plus en plus la dette publique. Se sont plus de 3.000 milliards d'euros disponibles, nous recherchons entre 50 et 100 millions au mieux dans la

⁶ Lillian DeHaven (interprétée par Anne Bancroft) – Film A Arme égale

deuxième phase du projet et 8 millions dans la première phase pour l'année 2024. Paradoxalement, les gens crédules croient en des rendements démesurés et inatteignable, perdant leurs mises.

De nombreux fonds émerges, pourquoi pas le nôtre, pour accompagner les entreprises novatrices, portés par les minorités, dans un esprit éthique.

En outre, notre programme d'action pourrait permettre de réduire le nombre de défaillances d'entreprises si nous avons les moyens financiers et humains d'agir.

Ensemble, rien n'est impossible !

Bruno PARIZOT
Auteur
Handipreneur
Président de l'association HANDICAP INVISIBLES
Président de la société financière QUENIX CAPITAL

handicap-invisibles.fr
quenix.fr

contact@handicap-invisibles.fr

Communiqué du 15 mars 2024